

Resp 35369-38/9

DE

DAME CLÉMENTENCE ISAURE

SUBSTITUÉE

A NOTRE-DAME LA VIERGE MARIE

COMME PATRONNE DES JEUX LITTÉRAIRES DE TOULOUSE ;

Par M. le Dr J.-B. NOULET,

DE L'ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE, etc.

Pourquoi la réclamer à de froids mausolées ,
Bornes sur un chemin par l'homme amoncelées
Pour marquer son passage au séjour des aïeux ?
Notre Isaure n'a rien de ce monde éphémère :
Vous qui redemandez ses traces à la terre ,
Regardez plutôt vers les Cieux !

M.-J. DUTOUR. *Eloge de Clémentence Isaure.*



TOULOUSE,

IMPRIMERIE DE JEAN-MATTHIEU DOULADOURE,
RUE SAINT-ROME, N° 41.

—
1852.

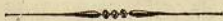
Extrait des Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Inscriptions
et Belles-Lettres de Toulouse.

DE
DAME CLÉMENTE ISAURE

SUBSTITUÉE

A NOTRE-DAME LA VIERGE MARIE

COMME PATRONNE DES JEUX LITTÉRAIRES DE TOULOUSE.



I.

Bien qu'établie sur une longue tradition, l'existence de DAME CLÉMENTE, que l'on a appelée aussi CLÉMENTE ISAURE, a été niée par des hommes graves, fortement attachés à la gloire de Toulouse, et dont les savants écrits attestent à la fois l'érudition profonde et le plus grand respect pour la vérité historique. Catel, le précurseur de l'Ecole Bénédictine, a épuisé les arguments servant à démontrer que nul document authentique ne signale à la reconnaissance publique une dame de ce nom, qui, avant ou après l'année 1323, époque de l'institution du Collège du Gai savoir à Toulouse, aurait légué des biens dans le but d'entretenir et de perpétuer la culture de la poésie romane (1).

(1) *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, 66, 396 et suiv. — Catel, Conseiller au Parlement, né en 1560, mourut en 1626.

Catel se fonda sur ce qu'aucun Troubadour ancien, aucun historien, et surtout aucun acte public ou privé, n'avaient révélé un fait de cette importance. Tout au contraire, un récit dont on ne peut révoquer l'imposante autorité, démontre que l'institution littéraire de 1323 dut son origine à sept hommes de lettres dont les noms nous ont été conservés (1). Il avança enfin que deux documents récents, invoqués à l'époque où il écrivait, lui semblaient dépourvus de toute valeur historique : je veux parler de la statue de Clémence Isaure, que l'on prétendait avoir été tirée du tombeau de cette Dame, retrouvé, disait-on dans l'église de la Daurade, et de l'épithaphe qui, d'après Catel, était d'invention toute récente. Quant à celle-ci, il alla jusqu'à citer les érudits auxquels on l'avait attribuée de son temps, et lui-même la regardait comme l'œuvre de Marin Gascon, savant avocat et Capitoul. Puis, passant en revue les libéralités de Clémence Isaure, relatées sur cette inscription, Catel démontrait qu'elles étaient imaginaires, puisqu'on lui faisait léguer des biens, comme des marchés publics, des places, des carrefours qui avaient appartenu de temps immémorial à la ville de Toulouse, et dont, dans tous les cas, un simple particulier n'aurait pu avoir le droit de disposer.

Le docte Caseneuve composa aussi un livre (2) pour établir

(1) Ce récit se trouve placé, comme avant-propos, en tête du manuscrit, encore inédit, de *las Leys d'Amors*. Il renferme l'historique de l'institution du *Collège de la Gaie science*, en 1323. L'authenticité de ce document n'a été niée par personne ; j'en ai donné l'analyse, en ce qui concerne les concours, dans l'introduction des *Joies du Gai savoir*, publiées en 1849. Les *Lois d'amour* (de poésie), comprennent l'ensemble des notions de grammaire romane, de rhétorique, de poésie et de philosophie scolastique, rédigées par Guillaume Molinier, Chancelier du Collège de la *Gaie science*, et promulguées par cette Compagnie en 1356.

(2) *L'origine des Jeux Fleureaux de Toulouse*, par feu M. de Caseneuve, avec la vie de l'auteur, par M. Medon, 1659. — Le second livre de cet ouvrage d'érudition est consacré à démontrer l'origine des concours de la *Gaie science*. Clémence Isaure n'y est point nommée. On trouve, à la fin de ce volume, rapporté textuellement et comme appendice, tout ce que Catel avait écrit dans ses *Mémoires* sur la fondation florale et contre l'existence de Clémence Isaure. — Caseneuve, né en 1591, mourut en 1652.

la véritable origine du Collège poétique de Toulouse. Il conclut comme Catel, et démontra, une fois de plus, 1° que l'institution du Gai savoir était due à Bernard de Panassac, à Guillaume de Lobra, à Bérenger de Saint-Plancat, à Pierre de Méjana-Serra, à Guillaume de Gontaut, à Pierre Camo et à Bernard Oth.

2° Qu'à la suite du premier concours, en 1324, les Capitouls, frappés des services que la nouvelle institution pouvait rendre aux lettres, et prévoyant quelle gloire devait en rejaillir sur la ville de Toulouse, appliquèrent des fonds particuliers aux prix à distribuer tous les ans aux plus dignes, et se constituèrent ainsi, à tout jamais, les libéraux patrons de la Fête de la Violette, au 3 de mai; qu'ainsi l'on dut à la générosité des magistrats de Toulouse, non pas comme ceux-ci affectèrent de le croire plus tard, la *création*, mais seulement la *dotation* de l'école poétique naissante.

Pierre du Faur de Saint-Jory avait établi les mêmes faits avant Catel et Caseneuve, en s'appuyant sur les mêmes preuves. Cependant du Faur admettait l'existence et les dons de Clémence dont parle la prétendue épitaphe. Pour ce grave personnage, Isaure semble avoir été la protectrice des lettres romanes avant 1323. D'après lui, à cette époque, le Collège de la Gaie science aurait été appelé à profiter des largesses de cette dame, dont les Capitouls n'étaient que les exécuteurs testamentaires. Ces opinions, qui étaient celles de son temps, ressortent implicitement des passages que du Faur a consacrés, dans son *Agonisticon* ou Traité des Jeux chez les anciens (1), à l'histoire sommaire des solennités littéraires de Toulouse. Comment comprendrait-on autrement la part que du Faur attribuait à la fois, dans la fondation du Gai Consistoire, à dame Clémence, aux sept hommes de lettres déjà cités et aux libéralités des Capitouls?

La pensée de du Faur jaillit plus claire en passant par là

(1) *Agonisticon Petri Fabri*, etc., 1592. v. lib. 3, cap. 20 pp. 34 et seq.
— Du Faur mourut en 1600, dans un âge avancé.

plume d'Auguste de Thou, son illustre ami. Celui-ci vint à Toulouse en 1582, et, en racontant, dans ses *Mémoires* (1), les impressions qu'il avait recueillies dans cette ville, il n'a pu que répéter, touchant ce qu'il appelle le culte d'Isaure, que ce qui se disait alors, et ce qu'il avait probablement appris de Pierre du Faur lui-même, dans sa retraite de Saint-Jory, où il alla le visiter. Or, de Thou fait remonter à plus de deux cents ans la fondation de Clémence, et la fait par conséquent précéder l'institution des sept, en 1323.

Quant aux autres écrivains du xvi^e siècle, qui ont parlé de Clémence, poètes, orateurs, juristes, aucun n'a précisé l'époque à laquelle ce personnage aurait doté les concours; mais il est digne de remarque que tous attribuent vaguement une date ancienne à cette fondation, et, en cela, ils restent d'accord avec l'opinion commune réfutée par Catel (2).

En adoptant ce système, on pouvait faire remonter l'existence de dame Clémence aussi haut qu'on le voulait dans le moyen âge; la faire naître d'une famille illustre et opulente, même

(1) *Thuanus in Commentario vitæ suæ*, lib. 2, ad ann. 1582. — Le même ouvrage est désigné, dans la traduction française, sous le titre de *Mémoires de la vie de Jacques-Auguste de Thou*.

(2) Voir GUILLAUME BENOÎT : *Repetitionis capituli Raynutius extrâ de Testamentis*, pars 2, tractatus fideicommissariæ substitutionis, 1575. Benoît, né en 1455, mourut en 1520. Il était conseiller au parlement de Toulouse en 1500. — ETIENNE DOLET, v. *Stephani Doleti carmina*, lib. 2, carm. x, à la suite de ses deux discours contre Toulouse (*Orationes duæ in Tholosam*), sans date. — On s'accorde à rapporter vers l'année 1527, la lecture, devant le Collège de rhétorique, de sa pièce de vers, intitulée : *Heroïcon Dactylicum, de muliere quâdam quæ ludos litterarios Tholosæ constituit*. Peu après cette époque, Dolet fut chassé de Toulouse, et subit à Paris le dernier supplice comme calviniste, en 1543. — JEAN DE BOYSSONÉ, v. *ses dixains français*, 1^{re} centurie, dixain 73^e, et son Ode latine *ad Glauciam, Iambicorum liber*, manuscrits de la bibliothèque de la ville de Toulouse. — Boyssoné fut contemporain de Dolet et fut chassé de Toulouse comme hérétique, bien qu'il fût professeur à l'université. — JEAN BODIN, v. *Joannis Bodini Oratio*, Bibl. nat., n° 8°, x, 3085, pag. 63. — Ce discours porte la date de 1558. — On peut voir encore les fragments d'autres auteurs contemporains aux preuves du *Mémoire contenant l'histoire des Jeux Floraux et celle de Clémence Isaure*, publié par l'Académie des Jeux Floraux, en 1775.

souveraine, et par suite, rendre possibles ses libéralités qu'aucun jurisconsulte n'aurait pu admettre en dehors de cette supposition. L'épithaphe de Clémence, qui, selon Catel, aurait été composée à l'époque où la statue fut apportée à l'hôtel de ville, en 1557, a été évidemment rédigée dans le même esprit; tout ce qui se rapporte à la famille de cette dame, aux dates de sa naissance et de sa mort, et à celle de son testament, est passé sous silence ou énigmatiquement indiqué.

Le nom d'*Isauret* ou d'*Isaure*, que les commentateurs y ont trouvé (1), y est écrit par abréviation (2), et rappelle un

(1) Le nom d'*Isaure* apparaît pour la première fois dans une ballade de Saint-Anian, couronnée en 1549, ayant pour sujet l'épithaphe de Dame Clémence Isaure (Registre rouge, fol. 76, v^o).

(2) Voici cette épithaphe, souvent reproduite, qui se trouve tracée sur une table d'airain, et placée au dessous de la statue d'*Isaure*, à l'Hôtel-de-ville.

EPITAPHIUM CLEM. ISAVR.

CLE. ISAV. L. ISAV. F. EX PRAECLARA ISAV. FA. QVVM IN
PP. CAELI. OP. VITA. DELEGI. CAST. Q. ANNIS L. VIXI.
FOR. FRV. VINA. PISCA. ET HOLITO. P. S. IN PVB. VSVV STATVIT
C. P. Q. T. LG. HAC LEGE VT QVOTANNIS LVDS FLO IN AEDM
PVB. QVAM IPSA SVÁ IMPENSA EXTRVXIT CAELEBRENT RHOSAS AD
M. EIVS DEFERANT ET DE RELIQVO IBI EPVLEN. QVOD SI NEGLEXE.
SINE JO. FISCVS VENDICET CONDITIOE SVpra DICTA. H. S. V. F. M.
VBI R. I. P. V. F.

Je crois devoir donner deux des interprétations qui ont été faites de cette épithaphe.

Explication par Marianne de Saluste, chef du Consistoire de l'Hôtel de ville.

EPITAPHIUM CLEMENTIÆ ISAURICÆ.

Clementia ISAURICA LUCHI ISAURICI filia ex præclara ISAURICORUM familia, quum in perpetuum cœlibatum optimam vitam delegisset CASTE que annis quinquaginta vixisset, forum frumentarium, vinarium, piscarium et holitorum PRATUM SEPTENARIUM, in publicum usum statuit, Capitolinis, populoque Tolosano legavit, hac lege, ut quotannis, Ludos Florales in ædem publicam, quam sua ipsa impensa extruxit, celebrent, rhasas ad monumentum ejus deferant, et de reliquo ibi epulentur; quod si neglexerint

de ces Comtes fabuleux de Toulouse, que l'esprit romanesque du moine Etienne de Ganno emprunta probablement à quelque récit chevaleresque (1), que la crédulité de Bertrand accepta sans examen, dans ses *Gestes des Toulousains* (2), et que rendirent enfin populaires, un peu plus tard, la version française de ce dernier ouvrage, donnée par Guillaume de la Perrière (3) et l'*Histoire Tolosaine* de Noguiers (4).

La croyance à cette famille fabuleuse était si générale et si bien accréditée à Toulouse à cette époque, que lorsque, en 1563, le roi Charles IX fit son entrée dans cette ville, Jean-Etienne Duranti, alors Capitoul, chargé de la direction des fêtes et des devises, ne manqua pas de faire jouer un rôle à Clémence Isaure et à ses aïeux. Voici ce qu'on lit dans la description des nombreux arcs triomphaux qui avaient été élevés à cette occasion sur le passage du monarque :

SINE QUINGENTIS fiscus vendicet conditione supra dicta. HOS SUMPTUS UTILES FIERI MANDAT, ubi requiescit in pace.

VALETE FIDELES.

(Registre manuscrit des annales de l'Hôtel de ville, sous l'ann. 1584. *Histoire de la ville de Toulouse*, par M. Raynal, lib. 3. p. 128).

Explication par M. de Ponsan.

EPITAPHIUM CLEMENTIÆ ISAURE.

Clementia Isaura Ludovici Isauri filia ex præclara Isaurorum familia cum in perpetuum cœlibatam optimam vitam delegisset casteque annis quinquaginta vixisset, forum frumentarium, vinarium, piscarium et olitorium patriæ suæ in publicum usum statuit, Capitolinis populoque Tolosano legavit hac lege ut quotannis Ludos Florales in ædem publicam quam ipsa sua impensa extruxit celebrent, rosas ad monumentum ejus deferant, et de reliquo ibi epulentur, quod si neglexerint sine controversia fiscus vendicet conditione supra dicta. Hic sibi voluit fieri monumentum ubi requiescit in pace.

VIVENS FECIT.

(Voir de Ponsan, *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux* de l'année 1742, p. 193.)

(1) De Ganno, né en 1420, avait rédigé un récit des temps fabuleux de l'Histoire de Toulouse, qui se trouvait dans le registre appelé le *Livre blanc*.

(2) Son ouvrage est intitulé, *de Tolosanorum gestis*. Toulouse, 1515.

(3) *Les Gestes des Tolosains et d'autres nations de l'environs*. Toulouse 1555.

(4) *Histoire Tolosaine*, 1559.

« A l'endroit de la Pierre , y avoit un théâtre à la mode
» rustique , auquel estoient peintes les neuf Muses , tant pour
» le respect du Roy , amateur des Muses et disciplines , et que
» le nombre neuvième est commun à elles et à Sa Majesté , que
» aussi en mémoire de dame Clémence Isaure , issuë des comtes
» de Toulouse nommez Isaures » (1).

De telles suppositions ne pouvaient plus être autorisées, après que Catel, dans son *Histoire des Comtes de Tholose*, eut démontré que tout était faux dans les récits que l'on avait faits du règne de Torcin Ysauret, et de l'administration comtale d'Ysauret, son fils légitime, second Comte de Toulouse (2). Aussi, à compter de cette époque, on ne chercha plus à défendre ce qu'il était désormais impossible de soutenir, je veux dire l'existence de Clémence Isaure avant la fondation du collège du Gai savoir, et néanmoins on ne cessa point d'invoquer le témoignage des documents qui faisaient remonter, bien au delà de cette époque, l'institution de dame Clémence, sans prendre garde que c'était tomber dans une étrange contradiction (3).

Pour échapper à cette difficulté, les historiens postérieurs qui rapportèrent l'existence de Clémence Isaure après 1323, se virent forcés d'abandonner la vulgaire tradition et le sentiment de du Faur et de Thou, victorieusement réfutés par Catel, Causseuve, et après eux par l'annaliste Lafaille (4), de la Lou-

(1) Description des arcs triomphaux faits pour l'entrée du Roi Charles IX à Toulouse; *Annales manuscrites de la ville*, année 1563, rapportées par Lafaille, *Annales de Toulouse*, t. 2, aux *Preuves*, p. 70 et suiv.

(2) *Histoire des comtes de Tolose, avec quelques traités et chroniques anciennes concernant le même sujet*. Toulouse, 1623.

(3) Je me trompe : l'erreur populaire se maintint; en effet, on lit le passage suivant dans l'*Histoire de France* de Gabriel-Barthélemi de Gramont, imprimée en 1643, et qui prouve qu'Isaure était encore considérée comme issue de la famille des comtes de Toulouse, d'après l'opinion vulgaire, et comme institutrice des Jeux :

« Promeriti tria præmia quod per statuta tempora fit, poetarum Collegio
» adscribuntur, fiuntque Clementiæ Isauræ assessores. Ea, comitum Tolo-
» sanorum è gente (si vera fama), ludos instituisse fertur ab omni ævo. »

(*Historiarum Galliæ, ab excessu Henrici IV, autore G. B. Gramundo*, ed. de 1643, p. 444).

(4) *Annales de la ville de Toulouse*, t. 1, p. 61 et suiv., et aux *Preuves*, pag. 64.

bère (1) et de Lagane (2). Battus sur le fait de la *Fondation* de ces Jeux par dame Clémence, ils crurent pouvoir lui en attribuer la *Restauration* (3).

Parmi ceux qui adoptèrent ce système, nous trouvons d'abord M. de Ponsan, et le célèbre historien du Languedoc. Dom Vaissete (4) admit que Clémence Isaure ne fonda point les Jeux littéraires de Toulouse, mais qu'elle leur donna un nouveau lustre, en les dotant vers la fin du xiv^e siècle, ou vers le commencement du suivant, et il déclara que la dotation faite par cette dame avait dû être postérieure à 1399 (5).

Dom Vaissete appuie cette nouvelle manière de voir sur un seul témoignage, inconnu de ceux qui l'avaient précédé dans l'étude de l'institution du Gai savoir, sur la chanson dite *la Bertat*, que Lafaille venait de publier, et dans laquelle sont célébrés les faits d'armes de du Guesclin et des nobles Toulousains qui l'accompagnèrent en Espagne en 1365. Cette pièce de vers est, il est vrai, adressée à dame Clémence (*dona Clamença*), mais sans que le nom d'Isaure, si malencontreusement choisi par l'auteur de l'épithaphe, y soit inséré.

Ce que Catel avait fait dans le xvii^e siècle, Lagane le fit au xviii^e. Magistrat dévoué à ses devoirs, citoyen attaché de cœur à Toulouse, sa ville natale, au service de laquelle il consacra sa vie, et qu'il honora de ses bienfaits après sa mort, Lagane ne put voir, sans protester, qu'on voulût dépouiller Toulouse, représentée par ses Capitouls, d'une partie de sa gloire, en faveur d'un être imaginaire. Il combattit donc l'existence de Clémence Isaure qu'il pensait être une erreur, et il entreprit à ce sujet, de longues et minutieuses recherches que l'Administration mu-

(1) *Traité de l'origine des Jeux Floraux de Toulouse*, 1715.

(2) *Discours contenant l'Histoire des Jeux Floraux et celle de Dame Clémence*, 1774.

(3) *Histoire de l'Académie des Jeux Floraux*, par M. de Ponsan, 2^e partie, ch. 2.

(4) *Histoire générale de Languedoc*, t. 4 et Preuves.

(5) Cette opinion fut acceptée, en 1775, par l'Académie des Jeux Floraux. V. *Mémoire concernant l'Histoire des Jeux Floraux et celle de Clémence Isaure*. Toulouse, 1775.

nicipale publia , et qui resteront comme un monument recommandable de consciencieuse érudition (1).

Vainement l'Académie des Jeux Floraux essaya une réponse , et releva quelques erreurs de détail échappées au procureur du Roi de la ville et de la sénéchaussée ; Lagane avait surabondamment démontré qu'aucune trace des Isaurets ou des Isaures n'existait ; que la jouissance des biens prétendus légués , remontant fort au delà du *xiii^e* siècle , attestait que les munificences de Clémence étaient impossibles ; que les comptes annuels de la maison commune fournissaient la preuve que le trésor de Toulouse avait continuellement fait les frais de la fête des Fleurs au 3 de mai , depuis 1324. Lagane avouait avec franchise que les Capitouls , pour soustraire leur administration économique à la juridiction du Parlement , avaient dénaturé une grande partie des fonds de la ville , en les présentant comme des biens donnés par Clémence , et assujettis à l'entretien de sa fondation (2).

(1) Lagane , Capitoul , Procureur du Roi de la ville et sénéchaussée de Toulouse , composa des ouvrages historiques , dont l'un fut couronné par l'Académie des Sciences de cette ville. Par son testament , il légua 50,000 fr. à Toulouse pour servir à l'établissement de fontaines publiques.

(2) Je crois devoir citer le passage de Lagane à ce sujet :

»..... J'ai vérifié par une foule de pièces authentiques , que les Capitouls avaient toujours distribué les prix , au nom de la ville , et fourni de ses revenus aux autres frais de la fête , depuis son institution jusqu'en 1523. Il survint alors dans l'hôtel de ville , une révolution , dont les effets éclatèrent à la fin de la même année. Les Capitouls de 1522 , et quinze de leurs officiers ayant été accusés de péculat , un arrêt fameux du 24 mars 1523 condamna un trésorier à mort , un greffier à l'amende honorable ; flétrit sept de ces Magistrats et la plupart de ces officiers , par des interdictions , des condamnations , et des amendes pécuniaires infamantes ; cet arrêt mit dans le corps municipal toute la consternation qu'on peut imaginer , et lui donna des secousses violentes , qui se firent sentir durant plusieurs années. Il s'éleva d'abord entre ce corps et le Parlement , des contestations très-vives , qui furent traitées au grand Conseil , ensuite au Conseil privé ; la ville employa les termes les plus forts pour justifier la régie de 1522 ; d'un autre côté , s'attachant à tout pour soustraire son administration économique à la juridiction du Parlement , dont elle avait éprouvé de si rudes atteintes , elle commença par dénaturer une grande partie de ses fonds , en les présentant comme des biens donnés par Clémence , et assujettis à l'entretien de la fondation de cette fille ; elle eut ensuite des Lettres d'évocation générale de ses causes à

Pour faire admettre que Clémence Isaure avait restauré ou rétabli les concours de poésie, il eut d'abord fallu prouver que

un autre Tribunal, et ne perdant jamais de vue son dessein, elle obtint, après divers arrêts du Conseil, celui du 2 décembre 1566, qui attribua l'examen des comptes publics, à un bureau semblable à peu près à celui qui a maintenant le même pouvoir.

» Ce fut donc l'arrêt de 1523 qui détermina la ville à embrasser l'opinion de Clémence, quoiqu'elle en reconnût le mensonge, et le préjudice qu'elle faisait à sa gloire et à ses droits; aussi les Capitouls ayant rouvert, en 1526, le temple des Muses, que cet arrêt foudroyant avait rendu muettes jusque-là, voici de quelle manière ils tournèrent dès lors, dans l'état des dépenses, l'article de la Gaie science, *pour l'entretienement de la fondation de dame Clémence, qui a laissé par légat à la ville les revenus de la place de la Pierre, la moitié du pontanage de la rivière de Garonne, la pain du Gorp, et autres biens, qui ne sont biens, ni deniers communs, ni dons, ou octrois du Roi, ains du patrimoine laissé à la ville par ladite Dame, à la charge de fournir pour les Fleurs; etc.* C'est ainsi que s'expriment les états ou les comptes, depuis 1526 jusqu'en 1585..... » (*Discours*, p. 156 et suiv.).

Le Parlement ne s'était point trompé sur la valeur des prétendus legs de dame Clémence (Isaure n'avait pas été encore inventée). Aussi lorsque, entre 1540 et 1554, Gailhardy, Syndic de Toulouse, dut fournir aux commissaires du Roi, pour la fixation des taxes afférentes au trésor royal, l'état des revenus de cette ville, il se garda bien de comprendre dans le dénombrement qu'il *bailla des biens que a et tient la cité de Toulouse en commun par le vouloir et permission du Roi, des bienfacteurs en icelle*, il se garda bien, dis-je, d'attribuer à la générosité de dame Clémence les revenus de la place de la Pierre, la moitié du pontanage de la rivière de Garonne, ceux du pain du Gorp et d'autres biens. Ces émoluments, en effet, avaient été *dément amortis* par les feux Comtes, et par les feux Rois. Néanmoins, et comme pour ne pas démentir complètement l'invention des Capitouls de 1522, le dernier article du dénombrement de Gailhardy, c'est-à-dire le 16^e, porte textuellement ce qui suit : « Plus, à la dite ville en commun, trois pièces de communaux que peuvent contenir de cent à six vingts arpens de terre, lesquels ont été donnés à icelle pour le service des habitans PAR FEUE DAME CLÉMENCE, desquels ladite ville *n'a aucun profit ni émolumens*, si ce n'est pour le pâturage et nourriture du bétail qui est mené au temps de foire, pour les marchands, et aussi pour les bétails des bouchers, et pour ce *d'autant que la ville n'y a aucun émolument*, ne doivent être mis en taxe, sauf le meilleur avis de MM. les Commissaires... » (*Mémoire contenant l'Histoire des Jeux Floraux*, aux notes, p. xi, n^o xxix.)

Le pré dont il est question ci-dessus est ce *pré des Sept deniers*, qui fut déclaré commun à tous les habitants par un titre qui remonte au temps des Comtes, en 1192. (V. Lagane, *Discours*, p. 192, note 6.) C'est ce même pré que Marianne de Saluste retrouvait dans l'épithaphe d'Isaure et que M. de Ponsan n'a pas admis. Comment comprendre que des hommes graves, quelques-uns appliqués à l'étude des lois, aient pu fermer les yeux sur de telles contradictions?

ces Jeux avaient cessé d'exister, ce qui était impossible, à moins d'établir que la ville s'était lassée d'être libérale; or, jamais les libéralités de Toulouse ne firent défaut à l'institution du Gai savoir. Il eût fallu prouver qu'une famille des Isaures ou des Isaurets avait joui des propriétés que l'on disait avoir été léguées par dame Clémence, et l'on trouvait que ces biens avaient, de temps immémorial, fait partie du domaine de Toulouse; enfin et avant tout, il eût fallu prouver que Clémence avait vécu, et aucun titre digne de foi n'était produit.

Mais, en rapprochant l'existence de Clémence Isaure, les difficultés ne faisaient que s'accroître: alors surtout, on était en droit de demander des preuves péremptoires pour des faits qui remontaient à peine au delà d'un siècle, de telle sorte que Clémence aurait existé si peu de temps avant Catel, que ce dernier aurait certainement vécu avec ses contemporains; et voilà que cet historien si consciencieux et si probe, qui avait attentivement dépouillé les archives de l'Hôtel de ville et de la Province, niait Clémence et ses libéralités!

La production faite, en 1810, par M. d'Escouloubre, d'un manuscrit jusqu'alors inconnu de ceux qui avaient traité la question de Clémence Isaure (1), vint apporter de notables modifications au système de M. de Ponsan, de dom Vaissete, et de l'Académie des Jeux Floraux. Deux pièces de vers, ayant des dates précises, furent invoquées à leur tour (2). L'une de

(1) Dans un rapport fait à l'Académie des Jeux Floraux, le 5 janvier 1810, M. d'Escouloubre s'exprimait ainsi: « Dans l'abbaye de Saint-Savin, vallée » d'Argelès, près de Tarbes, a été conservé le manuscrit que j'ai l'honneur » de vous offrir. Le vélin, l'écriture, le style et le contenu bien examinés, » attestent son authenticité, et fixent sa date à la fin du 15^e siècle. »

M. d'Escouloubre se trompait; ce manuscrit doit être rapporté au 16^e siècle; j'ai donné quelques détails à ce sujet dans les *Joies du Gai savoir*, en le désignant sous le n^o 3.

(2) La première est la chanson de la Dame de Villeneuve, que nous rapportons plus loin en entier. La seconde est une chanson de Notre-Dame, dont on a invoqué le titre pour démontrer que Clémence Isaure distribua les prix dans les concours des dernières années du 15^e siècle. (V. Poitevin-Peitavi. *Mém. pour servir à l'hist. des J. Fl.* première partie, page 50.) Voici ce titre: *Canso de Nostra Dona per laqual mossen Bertrandi*

ces compositions, celle de 1498, est adressée à dame Clémence. Comme dans la chanson dite *la Bertat*, le nom de dame Clémence se trouve dans le corps même de la poésie; on crut que l'auteur, la dame de Villeneuve avait récité ces vers dans un Concours présidé par Clémence Isaure; c'était donc le cas de rapprocher d'un siècle le temps où aurait vécu la restauratrice des Jeux, en le fixant à la fin du xv^e siècle, ou au commencement du xvi^e.

Néanmoins l'appréciation que dom Vaissete avait faite de la chanson *la Bertat*, quant à la date qu'on pouvait lui assigner, était, nous le croyons, exacte. Il est fait mention, dans ce récit, de l'élévation de du Guesclin à la dignité de Connétable, ce qui eut lieu en 1370; la chanson ne pouvait être que postérieure à cet événement, mais elle ne devait l'être que de peu d'années, car il n'est guère permis de supposer avec quelque raison, que, après plus d'un siècle, un poète soit venu énumérer dans une sorte de légende rimée, la longue suite de notables Toulousains qui s'attachèrent au sort de du Guesclin. Comment le compositeur aurait-il eu les documents nécessaires à cet effet? et quel auditoire aurait pu être ému ou seulement attentif au récit des péripéties qui suivirent la tentative de nos vaillants compatriotes?

de Roaix gazanhet l'Eglantina novella, que foc dada per dona Clamença, l'an 1498. Mss. n° 3. Joies du Gai savoir, p. 181, et note 39, p. 277. — L'épithète de *nouvelle*, donnée ici à l'Eglantine, semble témoigner d'un changement déjà opéré dans la constitution du Collège de la Gaie science. Quant à ce qui y est dit de cette Fleur donnée par dame Clémence, il faut n'y voir que l'expression de l'opinion qui attribuait à Isaure la fondation des Jeux, ce qui s'accorde avec la date que l'on doit donner au manuscrit, qui appartient au 16^e siècle, c'est-à-dire à l'époque à laquelle cette croyance était devenue vulgaire. C'était une formule alors fréquemment employée, et que l'on retrouve jusque dans les registres de l'Hôtel de ville. Au reste, la construction de la phrase, au lieu d'exprimer un fait récent, parle de la dotation de Clémence comme d'une ancienne fondation. Il est d'ailleurs démontré que les Capitouls firent, cette même année 1498, les frais d'une fleur ordinaire, qui dut être l'Eglantine accordée à B. de Roaix, et d'une *Giroflée* (*Giroflada*), comme prix d'encouragement : *item pagat per una Flor et Giroflada d'argen, com apart per le mandamen* 1 l. 15 s. (Voir *Compte rendu de 1498*, et *Lagane, Discours*, p. 43).

Ainsi donc, il semblait peu raisonnable d'adopter le parti de faire vivre Clémence à une époque aussi rapprochée, mais il était le seul qui se prêtât à une interprétation favorable à l'existence de cette Dame, et il fut accepté. On se servit même de la défectuosité du langage dans lequel *la Bertat* a été conservée pour la rapprocher encore plus près de nous, sans considérer que la chanson de la dame de Villeneuve, que l'on pensait être du même temps, était écrite en bon roman, et que ce n'était qu'à ce titre seul que l'une et l'autre avaient pu avoir accès dans le Consistoire de la Gaie science. Ce fut M. Poitevin-Peitavi, qui, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des Jeux Floraux* (1), développa ce nouveau système. Il a été depuis exclusivement suivi par les panégyristes de Clémence Isaure.

Si, telle qu'elle a été donnée, l'interprétation des pièces dont il vient d'être fait mention était légitime, il faudrait croire, en présence des preuves contraires si positives que j'ai énumérées précédemment, que ces compositions, dont il ne nous reste qu'une copie du xvi^e siècle, alors que l'opinion commune était faite en faveur de Clémence Isaure, auraient été inventées, comme l'avait été l'épithaphe. Mais il n'en a pas été ainsi; le copiste nous a laissé une œuvre souvent répréhensible quant à la forme, mais consciencieuse quant au fond, et d'un véritable intérêt au point de vue qui nous occupe. En effet, ces pièces de vers, et quelques autres qui ont été récemment tirées de l'oubli, vont nous servir à porter un jour complet dans cette question de dame Clémence, que tant de motifs n'avaient cessé d'obscurcir depuis trois siècles.

II.

Dans ce qui me reste à dire, et qui expliquera le véritable sens que l'on doit donner à l'appellation de *dame Clémence* appliquée à la patronne des fêtes poétiques de Toulouse aux xiv^e et xv^e siècles, je produirai des faits tellement contraires aux opinions reçues, des conclusions si inattendues, que je

(1) Tom. 1^{er}, p. 49.

dois en quelque sorte y préparer ceux qui me font l'honneur de me lire, en mettant d'abord en avant quelques considérations générales qui dirigeront ensuite mon argumentation.

Lorsque, après la fin de la dynastie comtale de Toulouse, les sept honorables citoyens déjà nommés fondèrent, en 1323, le Collège du Gai savoir, ils le firent suivant les idées du temps. L'institution fut donc empreinte du sentiment éminemment catholique qui caractérisait alors l'ancienne capitale du Midi de la France; les sujets traités dans les concours furent continuellement religieux, et si quelques rares poètes chantèrent le roi de France triomphant des Anglais, s'ils essayèrent de relever le goût des croisades, ou s'ils murmurèrent quelque louange en l'honneur de Toulouse et de ses magistrats municipaux, leurs compositions, bien que variant de genre, furent dédiées quelquefois à Dieu, mais presque constamment à la Vierge Marie.

Depuis le premier concours jusqu'au dernier, l'institution du Gai savoir ne s'écarta jamais de la direction qu'elle tenait de ses fondateurs (1). Dans chacune de ces solennités, justement en crédit à Toulouse, on récita des vers où la mère de Dieu fut célébrée. Le nom de Notre-Dame se trouve inscrit en tête d'une foule de compositions couronnées, dans celle qui ouvre cette série de joyeux triomphes, comme dans celle qui la termine. Marie était, en effet, la Dame obligée des pensées de ces nouveaux Troubadours, disciplinés par l'orthodoxie (2), qui

(1) V. ce que j'ai dit à ce sujet, d'après le manuscrit de *las Leys d'amors*, dans l'introduction des *Joies du Gai savoir*.

(2) Les sujets relatifs à l'amour profane étaient rigoureusement proscrits. Voici le texte des *Lois d'amour* à cet égard.

« ... Ni ay tanpauc no julia hom, ni dona deguna de las ditas joyas ad
» home que fa dictat per decebre femna o per autre peccat, per que cel que fa
» dictat d'amors que no s pot applicar à l'amor de Dieu o de la sua mayre.
» Sobre ayssó deu esser enterrogatz et am sagramen segon que sera la per-
» sona et als Senhors Mantenedors sera vist. E mens deu hon donar joya a
» persona infizel coma Juzieu, Sarrazi, ni ad home escumeniat, ni a degu
» d'aquels am losquals non es legut de conversar ni participar, ni ad home
» diffamat, ni de mala vida, ni ad home fals traydor, blasphemador, ni a
» renegador de Dieu, ni a perjur manifest o d'eregetgia condampnat o
» tocat. » (11. fol. LXVII, col. 2.)

ne cessèrent, dévots poètes, tant que les *Lois d'amour* furent maintenues, de célébrer les sublimes vertus, les angoisses douloureuses de la Vierge Marie sur la terre, ses joies dans le ciel, et par dessus tout, sa bonté compatissante.

La Mère du Christ fut donc avouée comme le but constant de ces fêtes poétiques; les statuts de la Gaie compagnie n'en font point mention, il est vrai; mais la remarquable vignette qui ouvre le manuscrit des *Lois d'amour*, en fournit une claire démonstration. Sur un autel, apparaît la Vierge, tenant son fils dans ses bras, et, sur les marches, on voit un Troubadour lauréat, lui présentant, à genoux, la fleur ou joie qu'il vient de mériter (1).

C'est de cette disposition des esprits pour le culte de Marie, que l'on retrouve d'ailleurs dans tout le cours du moyen âge, que naquit, vers la fin de cette période, l'habitude de personnifier la Vierge dans le mot heureux de CLÉMENCE, ce mot qui exprimait si bien et si gracieusement l'inépuisable bonté de cette tendre mère qu'on ne cessait d'invoquer, en plaçant son intervention entre la terre et le ciel.

Pour nous convaincre qu'il en fut ainsi, nous n'avons qu'à ouvrir le recueil des *Joies du Gai savoir*; à chaque page, parfois à chaque vers, nous trouvons une invocation à Marie, souvent cachée sous une transparente allégorie.

Nous considérons donc, comme des poésies adressées à la Vierge, celles dans lesquelles les compositeurs la nomment *dame Clémence*. En acceptant cette explication, un nouveau jour illumine la question, et rien d'obscur ne reste dans l'esprit, dès que Isaure fabuleuse s'évanouit devant l'image auguste de la mère de Dieu.

Dans une *Chanson de Notre-Dame*, qui mérita le prix de

(1) Afin de remplir la même intention, s'il advenait qu'une ou plusieurs joies ne fussent point adjugées, on les réservait pour le concours suivant, ou bien on les présentait et donnait au maître-autel des Eglises de Notre-Dame la Daurade, des Carmes, des Dominicains, des Cordeliers ou des Augustins. D'après M. de Ponsan, *loc. cit.*, à dater de l'année 1420, les fleurs réservées furent exclusivement offertes au maître-autel de la Daurade.

la Violette en 1455, Antoine de Jaunac, recteur de Saint-Sernin, débute ainsi, en s'adressant à Marie :

Flors de vertutz, sus totas la plus bela,
 Fleur de vertu, sur toutes la plus belle,
 On - cossiran mos desirs se repausa,
 A laquelle pensant mon désir se repose,
 Si qu'en repaus, la nueyt e'l jorn, vos lauza,
 Si bien qu'en repos, la nuit et le jour, je vous loue,
 E z am lauazor, esta sazo novela,
 Et avec louange, cette saison nouvelle,
 En requestan, de bon cor, vos apela
 En suppliant, de bon cœur vous implore
 Que m retengatz en la vostra *clemensa*;
 Que vous me reteniez en la votre *clémence*;
 Car, en apres, am tota diligensa,
 Car, aussitôt, avec toute diligence,
 Vos serviray, mentre que z al mon viva (1).
 Je vous servirai, pourvu qu'au monde je vive.

Jean Gombaut, marchand de Toulouse, dans une *Chanson de Notre-Dame*, pour laquelle il eut la violette en 1466, dit à la Vierge :

Suplic vos donc, que de mi sovenenssa
 Je vous supplie donc, que de moi souvenance
 Vulhatz aver la quant l'ora doptoza
 Vous veuillez avoir lorsque l'heure douteuse
 S'apropriara de la mort rigooroza,
 S'approchera de la mort rigoureuse,
 Que z aladonc, per vostra gran *clemenssa*,
 Qu'alors, par votre grande *clémence*,
 Siatz ma deffensa (2).
 Vous soyez ma défense.

Mais voici un autre lauréat, R. de Benoit (il obtint la Fleur du Souci en 1471, pour une *Danse de Notre-Dame*), qui ne se contente point d'invoquer la clémence de Marie, mais qui va clairement personnifier la mère de Dieu dans le mot de *Clémence* (3). Je crois devoir citer la pièce entière.

(1) *Joyas del Gay saber*, p. 42.

(2) *Joyas del Gay saber*, p. 75.

(3) Ces personifications étaient, comme chacun sait, dans le goût de l'époque; elles convenaient à des hommes adonnés aux subtilités scolastiques et au mysticisme religieux. L'abus que l'on fit de ce genre fut si grand, qu'il n'y eut bientôt plus une vertu, un vice, un sentiment qui ne trouvât sa représentation vivante.

DANSA DE NOSTRA DONA.

Verges, flor d'aut' excellensa,
Vierge, fleur de haute excellence,
Aquest jorn premier de may,
Ce jour premier de mai,
Sens pauzar, no cessaray
Sans reposer, je ne cesserai
Vos far tos temps reverensa.
De vous faire toujours révérence.

Vos etz de tanta noblesa
Vous êtes de si grande noblesse
E de lauzor la plus digna,
Et de louange la plus digne,
Qu'enfenit gauch nos assigna,
Vu que infini plaisir nous assigne
Ont a de totz bes larguesa
Là où il y a de tous biens largesse
No se troba desfalhensa;
Ne se trouve défaillance;
Pauzat donc mon voler ay
Posé donc mon vouloir j'ai
De no despartir jamay,
De ne me départir jamais,
De vostra magnificensa.
De votre magnificence.

Pregui vos, per cortesia,
Je vous prie, par courtoisie,
Cum del mon la may certana,
Comme du monde la plus certaine,
On tot pretz floris e grana,
Où tout prix fleurit et graine,
Mostratz vostra senhoria
Montrez votre seigneurie (puissance)
E menatz a penedensa
Et menez à pénitence
Malvada gen que decay
La méchante gent qui déchoit
En divers locs, say e lay,
En divers lieux, ça et là,
Paubra gen per lor offensa.
Pauvre gent par leur offense.

Lo poble trist vos apela,
Le peuple triste vous appelle,
Per que siatz lor medecina,
Pour que vous soyez leur remède,

Cum sobirana Regina,
Comme souveraine Reine,
Aquesta saso novela,
Cette saison nouvelle,
Que siam fora de temensa,
Afin que nous soyons hors de crainte,
Quar vos etz un liri gay,
Car vous êtes un lis gai,
Que ns pot ostar, se luy play,
Qui nous peut ôter, s'il lui plait,
Tota mala pestilensa.
Toute mauvaise peste.

TORNADA.

TORNADE.

Confort del mon e *Clemensa*,
Confort du monde et *Clémence*,
Pregatz vostre filh veray
Priez votre fils vrai
Que ns gart del infernal glay,
Qu'il nous garde de l'infemale épouvante,
E sia de totz la deffensa (1).
Et qu'il soit de tous la défense.

Le doute est-il permis ? N'est-ce pas la Vierge Marie, qui, sous le nom de *Clémence*, est invoquée par le lauréat, en faveur du peuple malheureux, à la suite de quelques-unes de ces pestes et de ces disettes qui ravagèrent si fréquemment Toulouse ?

Vingt ans plus tard, en 1496, la dame de Villeneuve récita, à la Fête du 3 mai, des stances d'une poésie simple et délicatement nuancée. Elles sont, comme les précédentes, adressées à la Vierge Marie, sous le nom de *Clémence*. Un tendre mysticisme les éclaire comme d'un reflet céleste. On aime à rencontrer dans cette solennité, où les poètes, entrés dans le champ-clos du concours, viennent demander les fleurs offertes à leur émulation, disons le mot, à leur vanité, une femme d'illustre origine qui implore pieusement, de la mère de Dieu, la fleur précieuse sur toutes les autres, *cette doucette fleur, née sous le manteau d'une Vierge sacrée pour notre salut.*

(1) *Joyas del Gay saber*, p. 226.

Voici cet harmonieux cantique, suave expression de la langue sonore du Midi.

Aquesta Canso dictet la dona de Villanova, l'an 1496

Cette Chanson dicta la dame de Villeneuve, l'an 1496.

Quan lo printens acampat a las nivas,
Quand le printemps dissipé a les neiges,
E que tenen lo florit mes de may,
Et que nous tenons le fleuri mois de mai,
Vos uffrizetz a manhs dictators gay
Vous offrez à maints compositeurs gais
Del Gay saber las flors molt agradivas.
Du Gai savoir les fleurs moult agréables.

Reyna d'amors, poderosa *Clamensa*,
Reine d'amour, puissante *Clémence*,
A vos me clam (1) per trobar lo repaus ;
A vous je m'adresse pour trouver le repos ;
Que si de vos mos dictatz an un laus ,
Que si de vous mes compositions ont une louange ,
Aurey la flor que de vos pren naysensa.
J'aurai la fleur qui de vous prend naissance.

Jotz lo mantel d'una Verges sagrada (2),
Sous le manteau d'une Vierge sacrée,

(1) A tu me clam, qu' es de vertut princessa ,
disait de Morlanes à la Vierge, dans une chanson de Notre-Dame dont tous les couplets commencent par *A tu me clam!* (*Joyas del Gay saber*, p. 77.)

(2) Dans le passage suivant, il est aussi fait mention du manteau de la Vierge Marie :

A lanzar vos am vostre filh mot pur ,
A vous louer avec votre fils moult pur ,
Qu'avetz noyrit am virginitat pura ,
Que vous avez nourri avec virginité pure ,
Per tos temps may yeu metray mon atur ,
A tout jamais je mettrai mon application ,
Disen , cantan lo pretz qu'en vos s'atura ,
Disant , chantant le mérite qui en vous se fixe ;
Suppican vos que m'arma qu'es tant dura ,
Vous suppliant que mon âme , qui est si dure ,
Pels greus pecatz que z ay faitz am cor dur ,
Par les griefs péchés que j'ai faits avec cœur dur ,
Sian abolits *jots lo mantel segur*
Soient abolis sous le manteau sûr
Vostre , per que sia mays tot jorn segura .
Votre , pour qu'elle (l'âme) soit plus toujours sûre .

Dans la même pièce on trouve cet autre vers :

Doncas , supplic vos qu'etz tant *poderosa*.
Donques , je supplie vous qui êtes si puissante.

(*Joyas del Gay saber*, pp. 48 et suiv.)

Ces images se rencontrent fréquemment dans les compositions adressées à la Mère de Dieu.

La flor nasquet per nostre salvamen ;
La fleur naquit pour notre salut ;
Dosseta flor, don lo governamen
Doucette fleur, dont le gouvernement
Nos portara la patz que molt agrada.
Nous portera la paix qui moult agréée.

Baysar la flor, fons de tota noblessa (1),
Baiser la fleur, fontaine de toute noblesse,
Sera tostem mon sobira desir.
Sera toujours mon souverain desir.
E se del cel podi me far auzir,
Et si du ciel je puis me faire entendre,
Mitigara del pecat la rudessa.
Il mitigera du péché la rudesse.

TORNADA.

TORNADE.

Maires del Christ, que sus totas etz pura,
Mère du Christ, qui sur toutes êtes pure,
Donatz, si us platz, poder d'estre fizel ;
Donnez, s'il vous plaît, pouvoir d'être fidèle ;
Gitatz nos len del gran serpen cruzel,
Jetez-nous loin du grand serpent cruel,
Et mostratz nos lo cami de dreitura (2).
Et montrez-nous le chemin de droiture.

Qu'il me soit permis de ne point porter l'analyse dans l'appréciation de cet hymne sacré ; ce serait, à mes yeux, une profanation que de chercher à revendiquer plus longtemps, en faveur de la Vierge, cette composition sur laquelle il ne

(1) Le fils de Marie est dit ici *Fontaine de toute noblesse*, comme Lucifer est dit *Fontaine des maux* dans le *Vers de Notre-Dame* qui mérita la Violette à Antoine du Verger, en 1461.

E pusque z etz de gang mar sobirana,
Et puisque vous êtes de joie mer souveraine,
E vera lutz, que raya del altisme,
Et vraie lumière, qui découle du plus haut,
Los crestians emparatz del abisme
Les chrétiens sauvés de l'abîme
Hon Lucifer dels mals te la fontana.
Où Lucifer des maux tient la fontaine.

Joyas del Gay saber, p. 52.

(2) *Joyas del Gay saber*, p. 278, note 39. — Cette pièce provient du manuscrit donné à l'Académie des Jeux Floraux par M. d'Escouloubre et déjà cité.

sera plus permis désormais de se méprendre. Et c'est néanmoins ce document que l'on avait principalement invoqué pour prouver qu'Isaure distribuait, en personne, dans le concours de 1496 (1), les fleurs qu'elle aurait instituées. Mais le repos que la dame de Villeneuve espérait obtenir, elle le demandait à la compatissante mère du Christ, comme le lui avait demandé, au concours de 1460, Denis Andrieu, marchand de Toulouse, dans le couplet suivant, tiré d'une *Chanson de Notre-Dame*, qui fut récompensée de la Violette :

Vergis humils, laqual devem lauzar
Vierge bienveillante, laquelle nous devons louer
Aissi constanh, e us donar pretz e laus,
Ici constamment, et vous donner prix et louange,
Vueilh yeu servir, *per aver lo repaus*,
Je veux moi servir, *pour avoir le repos*,
Alqual manhs homs per amor se repausa,
Auquel maint homme par amour se repose,
E dins loqual degun intrar non ausa,
Et dans lequel personne entrer n'ose,
Sens lo secors vostre, n' yeu ges non aus;
Sans le secours votre, ni moi point je n'ose;
Mas ges, per so, no mudi mon prepaus,
Mais point, pour ce, je ne change mon propos,
Ams hondrar vos, mos cors tot jorn prepausa (2).
Mais honorer vous, mon cœur toujours se propose.

Andrieu a soin de rappeler que le Gai Consistoire devait rentir, au 3 de mai, des louanges de la mère de Dieu, et les *fins aimans*, comme on nommait alors les poètes fidèles aux Lois d'amour, ne faillirent jamais à ce devoir.

Guillaume Bru, pour mériter l'Eglantine, disait à la Vierge :

Rosa sens par, vos qu'etz la may propicia
Rose sans pareille, vous qui êtes la plus propice

(1) « ... Madame de Villeneuve s'adresse directement à dame Clémence, » comme fondatrice de nouvelles fleurs, et dont la protection doit être » puissante en faveur de ceux qu'elle honore de son suffrage. Une strophe » entière est consacrée à cette invocation directe : *Reina d'amors, poderosa » Clamença...* »

M. Poitevin-Peitavi : *Mém. pour servir à l'hist. des Jeux Floraux*, 1^{re} part. pag. 49.

(2) *Joyas del Gay saber*, p. 48.

Que z anc nasques al monde ni sara,
Qui onques naquit au monde ni sera,
Datz me lo gaug que tos tems durara,
Donnez-moi le bonheur qui toujours durera,
Am vostre filh, hon es patz e leticia (1).
Avec votre fils, où est paix et plaisir.

Quelquefois les poètes allèrent plus loin, et, au lieu du repos et des joies célestes, ils en vinrent à demander à Marie les Fleurs ou Joies des concours. De Brolio implora cette faveur, en adressant à la Vierge la composition qu'il lui avait promise dès le mois d'avril. Il débute ainsi dans une *Danse de Notre-Dame* :

Verges, vos que z etz complida
Vierge, vous qui êtes accomplie
Entièrement de totz bes,
Entièrement de tous biens,
Vuelh yeu, com vostre sosmes,
Je veux moi, comme votre soumis,
Obezir tota ma vida.
Vous obéir toute ma vie.

Et, en finissant, il dit à Marie :

Dezirs, pusqu'avez auzida
Désir, puisque vous avez entendu
La Dansa que us ay promes,
La Danse que je vous ai promise,
En abriel, lo jolieu mes,
En avril, le joli mois,
No m sia la flors escondida (2).
Ne me soit la fleur refusée.

Jean Gombaut, cet autre marchand poète de Toulouse, obtenait, en 1436, la Fleur du Souci, pour une *Danse de Notre-Dame*, ayant le refrain suivant :

De vos servir e lauzar
De vous servir et louer
Mos bos dezirs tot jorn crida,
Mon bon désir toujours crie,
Humiel Vergis, qu'etz sens par,
Bienveillante Vierge, qui êtes sans pareille,
Ave, de totz bes complida.
Je vous salue, de tous biens accomplie.

(1) *Joyas del Gay saber*, p. 118.

(2) *Ibid.* p. 202.

Et, s'adressant à la Vierge dans la *tornade*, il implore d'elle la Fleur qu'il obtint :

Flors, quant se vendr' al jutjar
Fleur, quand il se viendra au juger
La flor de gaug expandida,
La fleur de souci étalée,
Yeus supplie vulhats la m dar,
Je vous supplie veuillez me la donner,
Si per dreyt, yeu l'ay merida (1).
Si par droit, je l'ai méritée.

Si nous reportons maintenant notre attention sur la chanson dite *la Bertat*, que dom Vaissète croyait avoir été adressée à Clémence Isaure en personne, il nous sera aisé de faire comprendre qu'elle ne peut être distraite de la catégorie des poésies que nous venons de citer (2). Seulement celle-ci nous fournit la preuve que l'usage de donner à Notre-Dame le nom de dame Clémence remonte très-haut dans le *xiv^e* siècle, puisque cette pièce de vers, comme nous l'avons dit, dut être composée peu après 1370.

Le sujet de cette chanson est connu. Du Guesclin réunit une armée à Toulouse pour aller combattre Pierre le cruel ; l'élite de la noblesse toulousaine s'enrôla sous sa bannière, et tous ensemble prirent le chemin de l'Espagne, après avoir invoqué l'assistance divine dans l'église de Saint-Sernin. Le poète débute par les deux strophes suivantes, dans lesquelles il expose le sujet de son chant, heureux, dit-il, d'obtenir l'affection de *dame Clémence*, ne prétendant pas à l'honneur de recevoir les Fleurs qu'elle distribue :

(1) *Joyas del Gay saber*, p. 205.

(2) Cette chanson de *Gestes* n'a pas moins de 48 couplets, de six vers chacun, dont sept sont exclusivement composés des noms de près de cent guerriers, qui partirent de Toulouse avec du Guesclin. Le langage en est fort altéré, et mêlé de patois gascon, ce qui doit être attribué à l'ignorance du copiste, qui a transcrit cette pièce dans le courant du *xvi^e* siècle. — V. *Oeuvres de Goudelin*, ad calc., édit. de Pech, 1694, où Lafaille la fit insérer; Ponsan, *loc. cit.*; D. Vaissète, *loc. cit.*; Lafaille, *Annales de Toulouse*, addit. p. 10; Lagane, *Discours*, p. 142.

Dona Clemença, se bous plats,
Dame Clémence, s'il vous plaît,
Jou bous diré pla las bertats
Je vous dirai bien la vérité
De la guerra que s'es passada
De la guerre qui s'est passée
Entré Pey lou rey de Leon,
Entre Pierre le roi de Léon,
Henric soun fray, rey d'Aragoun,
Henri son frère, roi d'Aragon,
E d'ab Guesclin son camarada.
Et avec du Guesclin son camarade.

E lous Moundis qu'eron anads,
Et les Toulousains qui étaient allés,
Et lous que noun tournen jamas,
Et ceux qui n'en revinrent jamais,
Ses qu'eu demande recompensa,
Sans qu'eu demande récompense,
Per so qu'eu nou meriti pas
Parce que je ne mérite pas
D'abé de flous de bostos mas;
D'avoir des fleurs de vos mains;
Sufis d'abé bost' amistança.
Il suffit d'avoir votre amitié.

L'auteur énumère, en finissant, les plus vaillants chevaliers qui périrent dans cette guerre, et il termine ainsi, en s'adressant de nouveau et fort ingénieusement à Marie sous le nom de Clémence :

Dous cens autes brabes Moundis,
Deux cents autres braves Toulousains,
Demoureguen per lous camis,
Demeurèrent par les chemins,
Ses parla de tant de noublessa,
Sans parler de tant de noblesse,
De Nourmans, Navarres, Gascous,
De Normands, Navarrais, Gascons,
Frances, Aragones ou Bretous,
Français, Aragonais ou Bretous,
Qu'aco fa ben gran tristesso.
Que cela fait venir grande tristesse.

Perque jou nou diré pas mas.
C'est pourquoi je n'en dirai pas davantage.
Yeu besí qu'aco bous desplats
Je vois que cela vous déplaît
D'ausi diré, *dama Clemença*,
D'entendre dire, *dame Clémence*,

La mort de tant de brabos gens ,
La mort de tant de braves gens ,
Que n'eran mas que suficiens
Qui étaient plus que suffisants
De creice 'l terradou de França.
D'étendre le terroir de France.

Je pourrais m'arrêter , mais je ne veux point omettre une composition dont l'origine se trouve entourée d'une obscurité qu'il n'a pas dépendu de moi de faire complètement disparaître (1) ; je la tiens néanmoins pour authentique , quoique la

(1) Cette composition , que M. du Mège a attribuée à Clémence Isaure , qui l'aurait récitée dans une séance des Jeux Floraux , à la fin du 15^e siècle , aurait deux provenances , si tout ce qui a été écrit à son sujet était démontré.

D'après la première opinion , que nous croyons la seule exacte , cette poésie aurait été tirée de quelques feuillets qui paraissent avoir fait partie du manuscrit donné à l'Académie des Jeux Floraux par M. d'Escouloubre , et dont il vient d'être question à propos de la chanson de la dame de Ville-neuve. Le *Journal de la Haute-Garonne*, du 2 avril 1814, s'exprimait ainsi à ce sujet : « Parmi les monuments qui attestent que *Clémence Isaure* a » institué les *Jeux Floraux* , on doit surtout distinguer le manuscrit qui » renferme les ouvrages lus devant cette Dame illustre , ou couronnés par » elle. Ce recueil précieux a été mentionné dans un des derniers volumes » publiés par l'Académie : nous ne chercherons donc pas à l'analyser de » nouveau , mais nous rappellerons l'attention des gens de lettres sur quelques feuilles qui paraissent avoir fait partie de ce manuscrit , et qui en » furent sans doute arrachées , lorsque les autorités locales s'emparèrent des » archives et des bibliothèques des monastères.

» La pièce la plus importante , encore contenue dans ces fragments de manuscrits , est une Ode ou une Chanson (*Canso*) , lue ou dictée (*dictada*) » par dame Clémence (*dona Clemensa*) , l'an m. cccc. xcix.

» Voici cette Chanson , qui a été découverte et traduite par M. du Mège : »

Bela sazo , joentat de l'annada ,
Tornar fasetz lo dolse joc d'amors ,
Et , per ondrar fizeles trobadors ,
Avetz de flors la testa coronada.

De la Verges humils , regina des Angels ,
Disen cantan la pietat amorosa ;
Quand dab sospirs amars , angoissa dolorosa ,
Bic morir en la crotz lo gran Prince dels Cels.

Ciutat de mos aujols , ó tan genta Tolosa !
Al fis aimans uffris senhal d'onor ;
Sios à james digno de son lausor ,
Nobla coma totjorn , et totjorn poderosa !

Soen à tort , l'ergulhos en el pensa ,
Quondrad sera tostems dels aimadors.

leçon, ou mieux les leçons qui en ont été données, soient profondément altérées. C'est une chanson sur laquelle on s'est encore mépris, faute de l'entendre, en voulant y reconnaître l'œuvre de Clémence Isaure elle-même. Il me suffira de la traduire littéralement, et d'en indiquer le sens précis pour que l'on ne puisse désormais se tromper sur sa véritable signification.

Cette pièce, qui dut être récitée en public à la Fête des Fleurs, peut être attribuée à la dame de Villeneuve. On y retrouve les heureuses qualités et le faire qui distinguent la chanson que nous avons rapportée, et qui a mérité un juste renom à cette noble Toulousaine. Mais quel que soit l'auteur de la poésie qui va nous occuper, les sentiments qu'il exprime ne pouvaient convenir à Isaure, rétablissant les Jeux Floraux, et les dotant magnifiquement, afin de leur assurer une perpétuelle durée. Tout au contraire, cette composition respire les tristes préoccupations d'un poète prévoyant la fin prochaine de ce Collège qui, depuis deux cents ans, faisait l'honneur de Toulouse, en entretenant, avec le culte pieux de Marie, le goût pur des lettres romanes.

Ces strophes ont été défigurées par un copiste inattentif ou inhabile. Voici la restitution que nous proposons, tout en reproduisant dans une note la première leçon fautive qui en a

Mes jo sai ben que los joen trobador
Oblidaran la fama de *Clamensa*.

Tal en lo cams la rosa primavera,
Floris gentils quan torna lo gai temps,
Mes del vent de la nueg brancejado rabens.
Moris et per tojorn s'oblida de la terra. »

D'après la 2^e opinion, cette pièce de vers ferait partie des *OEuvres de Dame Clémence*, qui auraient été imprimées à Toulouse, en 1505. Mais tout ce qui a été écrit à ce sujet démontre que cette assertion n'est qu'un badinage, qui ne doit pas être pris au sérieux. Je crois donc pouvoir m'abstenir de publier la réfutation complète que j'en avais préparée. Il faut reléguer cette opinion parmi quelques autres jeux d'esprit, tels que l'épigramme du père de Louis Isaure et les poésies romanes de celui-ci. Voir à ce sujet *Biographie Toulousaine*, art. *Louis et Clémence Isaure*; *Histoire des institutions de la ville de Toulouse*, t. 2; *Mém. de la Soc. archéologique du Midi*, t. 3.

été publiée, afin qu'on ne puisse suspecter de partialité l'interprétation que nous en donnons (1).

Bela sazoz, joentut de l'annada,
Belle saison, jeunesse de l'année,
Tornar fasetz lo dolse joc d'amors,
Revenir vous faites le doux jeu d'amour (*la poésie*),
E, per ondrar los fisels trobadors,
Et, pour honorer les fidèles troubadours,
Avetz de flors la testa coronada.
Vous avez de fleurs la tête couronnée.

De la Verges, regina dels Angels,
De la Vierge, reine des Anges,
Disen, cantan, la pietat amorosa,
On dit, en chantant, la pitié amoureuse (*tendre*),
Quand, ab sospirs angoysos, dolorosa,
Quand, avec soupirs angoisseux, douloureuse,
Vic en la crotz lo gran Prince dels Cels.
Elle vit en la croix le grand Prince des Cieux.

Ciutat de mos aviols, genta Tolosa!
Cité de mes aïeux, gente Toulouse!
Als fis aymanz (2) uffris senhal d'onor,
Aux fins aimans tu offres signe (*témoignage*) d'honneur,
Sias a jamais digna de gran lauзор,
Sois à jamais digne de grande louange,
Nobla tot jorn et tot jorn poderosa (3).
Noble toujours et toujours puissante.

(1) Cette chanson, en strophes régulières de quatre vers de dix syllabes, offre dans les leçons qui ont été publiées sept vers de douze pieds, sans que les écrivains qui les ont citées y aient pris garde. Nous leur avons rendu l'uniformité primitive et obligée, sans recourir à aucune transposition; il a suffi de supprimer les mots inutiles qui ont été ajoutés par le copiste. L'orthographe étant très-défectueuse nous l'avons rétablie convenablement.

Au quatrième couplet et au second vers, nous avons mis *Ondrad'eras* au lieu de *Ondrad sera* qui ne donnerait aucun sens, car il est évident qu'il ne peut être question que de la ville de Toulouse.

Au dernier couplet enfin, à la place *del vent de la nueg* qui fausse le troisième vers, je propose *nier* qui rend la même image.

(2) Dans les *Lois d'amour* on désigne sous le nom de *fins aimans*, les poètes fidèles à ces lois. On sait qu'elles imposaient l'orthodoxie religieuse en même temps que l'orthodoxie littéraire. (V. *Joyas del Gay saber*, Introd.)

(3) Ce passage est contraire à l'opinion d'après laquelle Clémence Isaure viendrait de rétablir les concours, car le poète dit que Toulouse offre aux fins aimans *signe d'honneur*, ce qui ne peut être entendu que des Fleurs

Soen a tort l'ergullios en el pensa
 Souvent à tort l'orgueilleux (*le présomptueux*) en lui (*même*) pense
 Qu'ondrad' eras tos tems del aymadors,
 Qu'honorée tu seras toujours des poètes,
 Mas io say ben qu'els joen trobadors
 Mais je sais bien que les jeunes troubadours
 Oblidaran la fama de *Clamensa* (1).
 Oublieront la renommée de *Clémence*.

Tals en los camps la rosa primavera
 Telle en les champs la rose printanière
 Floris gentils, quan torna lo gay tems ;
 Fleurit gentille, quand revient le gai temps ;
 Mas del vent nier brancejada rabens,
 Mais du vent noir agitée violemment,
 Mort, a tot jorn s'esfassa de la terra.
 Morte, pour toujours s'efface de la terre.

On retrouve dans ces vers le mérite littéraire que nous
 avons cherché à faire ressortir ailleurs, des compositions

données en prix, de ces Fleurs dont Bérenger de l'Hôpital avait relevé l'im-
 portance en les considérant comme un emblème de la divine Trinité, dans
 son Vers composé en l'honneur de cette Cité, en 1467 :

Payr', Esprit, Filh, tu cieutat de Tholosa,
 Père, Esprit, Fils, toi cité de Toulouse,
 Qu'es Trenitat, un solet Dieu veray,
 Qui est Trinité, un seul Dieu véritable,
 Denotas hey en la sciensa gaujoza,
 Tu dénotes aujourd'hui en la science joyeuse,
 Donan tres flors, en aquest mes de may,
 Donnant trois fleurs, en ce mois de mai.

(*Joyas del Gay saber*, p. 222.)

On aime à voir des poètes qui rappellent les titres que Toulouse a toujours
 eus à leur reconnaissance, Toulouse, cette sœur de Rome, comme l'appelait
 Bérenger de l'Hôpital, alors étudiant :

Antic palays, tu cieutat de Tholosa,
 Antique palais, toi cité de Toulouse,
 De Roma sor.....
 De Rome sœur.....

Glorieuse qualification que M. Victor Hugo lui a conservée :

Toulouse la Romaine, où, dans des jours meilleurs,
 Je cneillis, tout enfant, la poésie en fleurs.

(1) Janillac, parisien, étudiant à l'Université de Toulouse, obtint un prix
 extraordinaire en 1471. Il adressait à la Vierge Marie les vers suivants :

Vostre sera mon cors e vieu e mort,
 Votre sera mon corps et vivant et mort,
 Gardan per tot vostre bon nom e fama,
 Gardant partout votre bon nom et renommée.

(*Joyas del Gay saber*, p. 240).

de Bérenger de l'Hôpital et de la dame de Villeneuve. Si la forme matérielle de la poésie des Troubadours a été soigneusement respectée, il faut savoir reconnaître que tout diffère, entre ces poètes et les anciens, dans la manière de comprendre et de conduire les sujets qu'ils traitent. Le dictionnaire, la grammaire, sont les mêmes pour les uns et pour les autres ; mais le plan, l'agencement des pensées, l'effet général, témoignent d'un goût nouveau. Qu'on nous cite une Ode moderne mieux réglée dans ses hardiesses et dans son lyrisme, que celle que nous venons de rapporter.

La belle saison, couronnée de fleurs, a ramené les jeux poétiques. — Dans ces luttes, on chante les douleurs de la Vierge, au pied de la croix. — Le poète se représente dans l'avenir, la grandeur de Toulouse favorisant ces Fêtes, et il désire, pour la cité de ses aïeux, une gloire éternelle. — Subitement ramené à la fragilité des choses de ce monde, étonné d'un si grand orgueil patriotique, il se prend à redouter le délaissement de la renommée de Clémence. — Exagérant cette crainte, dans une émouvante comparaison, il voit cette renommée effacée de la terre, comme la fleur fraîchement épanouie qu'emporte le noir ouragan.

Ne semble-t-il pas entendre s'échapper de cette mélancolique poésie, comme un prophétique soupir arraché à la Muse romane, qui se sent frappée au cœur ? Le temps approchait où le noble Consistoire de la Gaie science allait être délaissé. Sans doute, sur les ruines de l'institution de 1323, s'élèvera florissant le *Collège de rhétorique et de poésie française* ; mais la réforme littéraire qui s'accomplit, la réforme religieuse que l'on tente, vont abandonner à l'indifférence des poètes qui viennent, le culte de Clémence. Ainsi se réalisèrent les tristes pressentiments exprimés dans les beaux vers que nous venons de rapporter. Avec le xvi^e siècle, on vit la Renaissance faire table rase du moyen âge ; une ligue, favorable à ce mouvement se forma à Toulouse parmi les gens de lettres ; elle devint bientôt audacieuse. On donna une nouvelle direction aux Jeux poétiques, en essayant d'un commencement d'émancipation,

qui conduisit bientôt à une réforme véritable. La poésie romane se produisit, dans les concours, pendant quelques années encore, en même temps que la poésie française, mais, pour y subir une honte plus humiliante que celle de la défaite, celle de l'abandon et de l'oubli (1). Néanmoins la fête annuelle des Fleurs s'accroissait de toutes les productions de l'esprit, qui annonçaient le retour au goût antique : on y prononçait des discours dans un latin pur et élégant, on y récitait des vers, où toute la mythologie de la Grèce et de Rome était évoquée (2).

Tandis que cette nouvelle direction imprimée à la culture des lettres se produisait dans le Collège de rhétorique, apparaissait un fait qui devint dominant : ce fut la lutte qui s'engagea entre les Magistrats de la cité et les nouveaux Mainteneurs. Les représentants de Toulouse, qui se montraient les gardiens de son antique foi religieuse, si fatalement compromise une première fois au treizième siècle, voulurent-ils conserver aussi sa vieille gloire poétique ? essayèrent-ils de résister aux innovations académiques, comme ils résistaient aux innovations des réformateurs religieux ? aperçurent-ils les rapports qui existaient entre cette révolution littéraire, et la révolution

(1) La constitution des Jeux fut profondément modifiée : on abolit les grades que l'on y prenait, et on y créa des maîtres, en même temps qu'on y introduisit des genres littéraires nouveaux.

J'ai écrit ailleurs : « Après le concours de 1498, nous ne trouvons d'autre souvenir de composition en langue romane que les refrains de deux ballades, appartenant à un genre nouvellement importé ; ils ont été conservés dans le *Registre rouge* (archives des Jeux Floraux). Mais déjà le pas était donné aux ouvrages écrits en français, car ces deux ballades n'obtinrent que des fleurs secondaires. » *Joies du Gai savoir*, not. 39, pag. 277.

(2) En 1558, on intitulait le Collège de la Gaie science, le *Collège de la poésie latine, grecque et française* (Annales manuscrites de l'Hôtel de ville pour cette année ; voy. Raynal, *Histoire de la ville de Toulouse*, I. III, pag. 130). — Les ouvrages écrits en français concouraient seuls pour les prix ; mais on lisait, dans les séances publiques, outre le *sermon* ou discours prononcé en latin, des pièces de vers composées dans différentes langues.

« Au commencement du seizième siècle, le Collège de la Gaie science » éprouve une révolution aussi subite qu'étonnante ; il perd tout à coup son » nom, ses usages, son idiome, son ancienne manière d'être : subjugué » jusqu'alors par les Capitouls, il prend sur eux un empire dont il n'avait » jamais joui. » *Mém. contenant l'Hist. des Jeux Floraux*, p. 89.

sociale, qui, de l'Allemagne, gagnait la France (1)? Tout autorise à le penser. Nous comprenons, dès lors, comment de généreux patrons qu'ils avaient été du Collège de la Gaie science, les Capitouls voulurent s'attribuer l'honneur de son institution, afin d'en prendre plus sûrement la direction, au milieu des graves difficultés qui surgissaient. Ce fut à cette occasion que les lettrés, professeurs et écoliers de l'Université, leur déniaient ces droits, attaquèrent par le ridicule et le sarcasme ces Consuls populaires, qu'ils représentaient comme des marchands ignorants, indignes de prendre part aux jugements dans les concours de poésie (2). Les temps n'étaient plus où ces

(1) Nos Historiens ont parlé ainsi des progrès de la réforme dans la capitale du Languedoc :

« Je ne dois pas oublier que ce fut en cette année (1517), que se forma » en Allemagne le schisme de Luther, qui fut bientôt suivi de l'hérésie..... » Elle se glissa peu de temps après dans ce royaume, par la communication » de quelques savans d'Allemagne, qui passerent en France, y estant invitez » par la protection et par les bienfaits que le Roy départoit aux gens de » lettres. Comme l'Université de Toulouse estoit alors très-florissante, et » qu'il y venoit des savans de toute l'Europe, cette ville en fut infectée des » premières. » (*Lafaille, Annales, t. 2, p. 11.*)

Raynal dit de même : « Toulouse était alors le rendez-vous des savants : sa gloire fut la source de ses égarements ; et cette ville célèbre fut une des premières du royaume qui embrassa les nouvelles erreurs. » (*Histoire de Toulouse, pag. 199.*)

(2) V. Dolet, dans ses invectives contre Toulouse (*Orationes in Tholosam*), et de Boyssoné, dans le dixain suivant :

Des Capitoulx marchans qui iugent les Fleurs à Tholose.

Quand iay pensé, je treuve bien estrange
Vouloir iuger des couleurs sans y veoir.
Celluy qui a toutiours manyé fange
Veuille de l'or le iugement auoir.
Qu'ung ignorant cognoisse du scavoir,
Ou qu'ung marchant iuge de lesglentine,
Qui ne scait rien en la langue latine
Juge des faicts de Virgile, ou d'Ovide.
Cellui me semble à l'homme qui chemine
En lieu non seur, et l'aveugle le guyde.

(1^{re} Centurie des dixains de maistre Jean de Boyssoné, docteur régent à Toulouse, dixain 26^e.)

Coras qui périt victime de la fureur populaire, écrivit à la même époque contre les Capitouls marchands. Voir son passage emprunté à ses *Miscellanea juris*, et cité, traduit en français, par Lafaille, *Annales de Toulouse*, tom. II, pag. 261.

L'annaliste de Toulouse s'exprime ainsi en parlant du rôle que prit l'uni-

mêmes marchands de Toulouse recevaient , aux applaudissements de tous , les Fleurs triomphales dans les fêtes du Gai savoir.

Ces dissentiments , qui devinrent presque des haines entre l'Hôtel de ville et le Corps académique , s'accrurent au lieu de s'affaiblir (1). L'époque était difficile et agitée , et c'est ainsi qu'au plus vif de l'engouement qui avait gagné les esprits en faveur de l'antiquité païenne, les origines de l'école romane et catholique des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles s'entourèrent, en peu d'années,

versité dans le mouvement qui s'opérait dans cette ville : « J'ay observé » plus haut, que quelques Professeurs de l'université furent des premiers » dans Toulouse qui donnèrent dans les nouvelles Opinions; et il faut croire » que ceux-cy, comme il leur estoit facile, communiquerent les mesmes » Opinions à leurs écoliers; il y en avoit alors en grand nombre de toutes » les nations, attirez par la haute réputation où estoit cette université pour » la Faculté de droit. Le docte Coras y estoit alors professeur. Il me sou- » vient d'avoir lû dans une de ses Répétitions imprimées, que quand il lut » cette Répétition dans l'université, il avoit quatre mille écoliers pour au- » diteurs. Ce professeur, qui fut fait depuis conseiller au parlement de cette » ville, fut un des plus zélez calvinistes de son temps. J'ay fait cette remar- » que pour donner à connoistre combien les écoliers estoient alors nombreux » dans cette ville, et pour marquer en même temps par quels endroits l'hé- » résie se glissa parmi eux : ce fut aussi par eux que commencerent les » grandes séditions que nous verrons éclater sous le regne suivant. » (Lafaille, *Annales de Toulouse*, tom. II, pag. 151.)

Au reste, l'hérésie fit de tels progrès à Toulouse que le clergé, tant séculier que régulier, fournit un grand nombre d'adhérents aux nouvelles doctrines, et bientôt cette ville fut séparée en deux camps ennemis : ces luttes fatales se continuèrent jusqu'à la fin du 16^e siècle.

Les écoliers de l'Université se montrèrent difficiles à contenir, surtout à l'occasion des concours poétiques; en 1535, les Capitouls eurent à renforcer le guet de cent hommes d'armes. Quelques années plus tard, le corps municipal dut sévir contre ceux qui dans ces fêtes osaient attaquer la foi chrétienne ou y récitaient des œuvres lascives ou scandaleuses. Les annales manuscrites de l'Hôtel-de-ville sont remplies de semblables méfaits.

Néanmoins, malgré les efforts des réformateurs, l'esprit catholique l'emporta; le Collège de rhétorique résista à toutes ces tentatives, grâce à l'action de l'autorité, et bon nombre de *Chants royaux* de cette époque témoignent de cette réaction.

(1) On trouve des détails nombreux et précis dans le *Registre rouge*, ouvert en 1540, où se trouvent consignées des délibérations du nouveau Collège de Rhétorique, depuis l'année 1513. (*Archives des Jeux Floraux.*)

d'épaisses ténèbres (1). Du souvenir vague, confus, de dame Clémence, la Vierge du Ciel (2), que les Troubadours lauréats ne manquaient jamais d'invoquer aux fêtes annuelles, on fit une opulente citoyenne de Toulouse, qui aurait institué les Jeux poétiques dans la cité qui lui avait donné naissance, en les dotant magnifiquement, de telle sorte que les Capitouls n'auraient plus été que les dispensateurs de ses bienfaits. L'église dans laquelle l'ancien Collège de la Gaie science avait coutume de consacrer à Marie, en les déposant sur son autel, les Joies ou Fleurs des concours, fut choisie pour le temple où l'on fit reposer les cendres de la généreuse Vierge toulousaine (3).

(1) Il est digne de remarque que dans la première moitié du xvi^e siècle on n'avait conservé des trois Fleurs données en prix que le *Souci*; l'*Eglantine*, c'est-à-dire la fleur de l'*Eglantier*, avait été remplacée par l'*Ancolie*, et la *Violette*, autrefois *Fleur souveraine*, par le *Violier*, en appliquant à ces deux dernières les vieilles dénominations. Ces erreurs sont consacrées sur la plaque de bronze, au-dessous de la prétendue épitaphe de Clémence Isaure, et, chose singulière, en agissant ainsi, le Collège de rhétorique croyait rester fidèle à la tradition du Gai consistoire.

(2) Il est aisé de comprendre que Clémence Isaure procéda du ressouvenir du culte de Notre-Dame. Dans le courant du 15^e siècle, sans qu'il soit possible d'assigner une date précise à cet usage, on prit l'habitude de réciter, à la séance du 3 de mai, un Discours, ou, comme on le disait alors, un Sermon en l'honneur de dame Clémence; on l'appela aussi le *Sermo de las Flors*. On ne devait y célébrer que Marie en la personnifiant. De telle sorte que le vulgaire s'y trompa, et que la puissante protectrice de la littérature nationale, à laquelle Toulouse était si fort attachée, perdit ses célestes attributions.

Mais, tout en défigurant dame Clémence, on lui laissa plusieurs de ses traits primitifs : c'était sous l'invocation de Marie qu'on avait placé l'institution, Clémence en devint la fondatrice; on lui conserva sa couronne virginale; on ne cessa de la louer tous les ans. Lorsque la science archéologique se mêla de porter plus loin la *transformation*, elle se servit de ces idées populaires et y ajouta l'invention du tombeau et de l'épitaphe, de ce tombeau retiré du chœur de l'église de la Daurade, où jamais personne ne fut enterré, mais où était placé l'autel privilégié de Marie!

(3) Papire Masson, dans l'emphatique et imaginaire panégyrique qu'il fit de Clémence Isaure, plaça son tombeau dans le chœur de la Daurade.

Né trouvant nulle trace de ce monument, qui aurait surpassé les œuvres somptueuses

« Des vieux Assyriens et des riches Romains, »

s'il fallait en croire un sonnet de Pierre Garros, de l'an 1557, on a pensé

Cependant des doutes sur la véracité de ces croyances gagnèrent quelques érudits (1). On entreprit, à ce sujet, à diffé-

et l'on pense aujourd'hui que les restes d'Isaure étaient déposés sous le maître-autel de cette église.

Je ferai remarquer, contre l'opinion de Catel, que Garros a bien entendu dire, dans le sonnet cité, que la statue de Clémence Isaure, dressée dans une salle de l'Hôtel de ville, avait été tirée de son tombeau. Mais quel était ce tombeau que l'on aurait permis de profaner, en enlevant son principal ornement, la statue couchée dont on changea la pose en la refaisant en partie, en l'année 1627. Ainsi, pour honorer Clémence, on aurait arraché son image et l'épithaphe du monument consacré à sa mémoire, de telle sorte que, après quelques années, on n'en trouvait plus trace. Voy. *Mém. pour servir à l'Hist. des Jeux Floraux*, p. 109.

Cela blesse la raison, mais bien moins encore que ne le fait la rédaction de la prétendue épithaphe, de cette œuvre toute païenne, qui ne rappelle pas une seule pensée grave, un seul sentiment chrétien. Tout y est disposé au point de vue étroit, mesquin, de la dotation d'une compagnie littéraire, que la ville entretenait depuis son origine, et de la frivolité d'une Vierge de cinquante ans, demandant aux jeunes poètes des louanges et des roses, en retour des Fleurs d'argent doré et du repas qu'elle leur léguait.

(1) Rien ne pourra mieux prouver la facilité avec laquelle s'accréditent certaines traditions sans fondement que le fait suivant, qui est tout dans notre sujet. Au commencement de l'année 1806, la municipalité de Toulouse décida de donner à quelques rues des noms plus significatifs que ceux qu'elles portaient. Celle qui était appelée rue des Isalguiers, du nom d'une ancienne famille de Toulouse, fut nommée *rue Clémence Isaure*, et c'est ainsi qu'on l'a désignée depuis. Or, M. de Florian avait introduit dans sa pastorale d'Estelle, une romance sur la Vierge toulousaine, autrefois fort à la mode, commençant par ce couplet :

A Toulouse, il fut une belle ;
Clémence Isaure était son nom ;
Le beau Lautrec brûla pour elle ,
Et de sa foi reçut le don ;
Mais leurs parents, trop inflexibles ,
S'opposaient à leurs tendres feux :
Ainsi toujours les cœurs sensibles
Sont nés pour être malheureux.

L'infortunée Clémence, y est-il dit, fut enfermée dans une tour ; Lautrec, désespéré, s'exila, revint au secours de Toulouse assiégée, et trouva la mort sur ses remparts, en sauvant la vie à Alphonse, le père barbare de sa bien-aimée. Celle-ci voua à la virginité le reste de ses jours, et légua ses biens aux poètes.

Mais voilà que, dans la rue, autrefois des Isalguiers, maintenant de Clémence-Isaure, se trouvait un hôtel, ayant une vieille tour, comme il y en avait tant à Toulouse, et celle-ci fut choisie pour représenter la prison imaginée dans la récente légende. Elle a été démolie depuis quelques années,

rentes époques, des recherches qui provoquèrent, chaque fois, des débats passionnés, en éveillant des intérêts opposés; et, du choc de ces opinions diverses, toujours discutées et jamais résolues, il resta une sorte d'énigme historique, léguée par la fin du moyen âge. — J'ai cru en avoir trouvé le mot, et je viens de le révéler.

Profondément dévoué à Toulouse, il m'a semblé qu'il serait digne de la ville au double renom de sainte et de savante, de revendiquer ce qui lui revient d'honneur et de gloire pour sa constante générosité en faveur des lettres, en même temps qu'elle relèguerait à jamais, parmi ces monuments menteurs que la vraie science archéologique repousse, la statue de la fausse Clémence, en remplaçant sur son antique piédestal, l'image vénérée de celle que tout chrétien doit invoquer comme la Clémence du monde.

au grand regret des âmes sensibles qui s'intéressaient au souvenir des malheurs de la fille d'Alphonse, l'héroïne de la romance de M. de Florian. Encore aujourd'hui, il n'est pas un étranger de distinction, qui ne demande à visiter les barreaux épais à travers lesquels s'entretenaient, durant le silence des nuits, Lautrec et Clémence. — Tout cela a été accepté à Toulouse comme un article de foi, tandis que le souvenir des Isalguiers, de tous ces hommes de distinction, qui s'étaient dévoués à cette ville, y est parfaitement inconnu.

L'Académie des Jeux Floraux ne manque pas, tous les ans, au 3 de mai, de se détourner de la voie la plus directe afin de parcourir la rue de Clémence-Isaure, en revenant avec pompe de prendre sur le maître-autel de la Daurade, les fleurs que l'on y dépose, le matin de ce jour, et qui sont distribuées aux lauréats, au Capitole.
